Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 056-215600404-20260223-2026013-DE

Cléguer
Kleger

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 23 février 2026

Département du Morbihan

Arrondissement de Lorient

Commune de CLEGUER

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 23
Présents : 21
Procuration : 2
Votants : 23

Réf. : CM 2026.013

L'an deux mille vingt-six, le 23 février, le Conseil municipal de la Commune de Cleguer, dûment convoqué le 19 février 2026, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Alain NICOLAZO.

Etaient présents : Michel BARDOUIL, Prisca BARDOUIL, Carole BOUDIC, Isabelle CAIROU, Jean-Yves COCHE, Stéphane CORLAY, Patrick EVANO, Gilbert FLÉGO, Christiane FRANÇOIS, Anne GUILLEMOT, David LAJARTHE, Bernard LE DIAGON, Sandrine LE GOUIC, Jean-Yves LE ROUX, Nathalie LE TREHOUR, Corinne LEFEVRE, Alain NICOLAZO, Anthony QUERO, Alexandra QUILLIO, Guenaël ROBIC et Marjolaine SIMON.

Absents : Audrey GAUDART (procuration à Monsieur LE DIAGON) et Hervé ROULLAY (procuration à Monsieur EVANO)

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Madame Marjolaine SIMON est désignée secrétaire de séance.

2026.013	**ADHESION DE LA COMMUNE AU SERVICE « PAYE » DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION TERRITORIAL AU 1ER JANVIER 2026**

Le poste de l'agent chargé des ressources humaines intègre la communication (dont la mise à jour du site Internet et la préparation du Cléguerois) et le remplacement, chaque fois que nécessaire, de sa collègue chargée notamment de l'accueil et de l'état-civil.

Dans le cadre de l'exercice de sa mission principale, la préparation des rémunérations (agents, titulaires ou non et élus municipaux) est assez chronophage.

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale (CdG) dispose d'un service dédié à la réalisation d'une grande partie de ce travail. Certaines données doivent effectivement être préparées en amont en Mairie. L'adhésion à ce service doit permettre de libérer du temps pour que la responsable « ressources humaines » puisse se consacrer à des dossiers de fond en attente (reprise du règlement intérieur pour le personnel communal, reprise du document unique relatif à la sécurité au travail, etc.).

Cette prestation représente un coût de 7,60 € par bulletin (agents et élus) auquel s'ajoute le coût du paramétrage initial de 400,00 € HT. L'estimation est d'un coût global de 4 048,00 € par an.

Compte tenu du calendrier de ce début d'année, il a été demandé au CdG de pouvoir mettre en œuvre la prestation dès le mois de janvier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal confirme l'adhésion de la Commune au service « Paye » du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan à compter du 1er janvier 2026.

Pour extrait certifié conforme
Cleguer le 23 février 2026
Le Maire, Alain NICOLAZO

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 056-215600404-20260223-2026013-DE